



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
007-200001642-20210120-DCS21001-DE
Date de télétransmission : 26/01/2021
Date de réception préfecture : 26/01/2021

Séance du 20 janvier 2021

DCS21001 :
Avance sur la participation
“2021” des collectivités
adhérentes au SYMPAM

L’an deux mille vingt et un, le vingt janvier à dix-sept heures, le comité syndical s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Ailhon sous la Présidence de Monsieur Yves RIEU.

Présents : 49 Votants : 64 Contre : 0 Pour : 64 Abstention : 0

Présents :

Collège « Sud » (19 présents ; 1 pouvoir) :

Titulaires : Clement N., Ebreland S., Rabier M., Rieu y., Arrighi N., Bastide B., Bruyere-Isnard T., Fournier J., Gsegner G., Noel D., Robert L., Allefredse L., Deleuze J., Fournet C., Defreix C., Waldschmidt P.

Suppléants : Arrighi N., Coulange F., Salel M.

Pouvoirs : de Ageron C. à Clement N.

Collège « Ouest » (24 présents ; 7 pouvoirs) :

Titulaires : Jacquemin B., Linossier J., Pradier S., Fargier M., Roux JP., Chapuis P., Rieu D., Veyrenc Y., Arnaud J.L., Bauzely J.F., Gros C., Lacrotte R., Ponthier J.Y., Saucles G., Soulerin R., Taupenas M., Tourvieille M.,

Suppléants : Cros J., Geiguer J., Cortial P., Faure C., Llorca P., Roudier J., Soubeyrand J.

Pouvoirs : de Coste J.Y à Ponthier Y., de Collignon J. à Saucles G, de Bouchardon M. à Tourvieille M., de Genest V. à Soulerin R., de Saussac M.C. à Ponthier J.Y., de Gilly M. à Roux J.P, de Chanal P.H. à Roux J.P.

Collège « Est » (6 présents ; 7 pouvoirs) :

Titulaires : Boyer Y., Cuny P.Y., Savatier P., Chazaut B., Mathon C., Pujuguet B.,

Pouvoirs : de Gonnet Tabardel F. à Pujuguet B., de Mattei M. à Pujuguet B., de Croizier J.P. à Chazaut B., de Guerin P. à Mathon C., de Dumarché B. à Mathon C., de Laussel J. à Savatier P., de Villard S. à Boyer Y.

Exposé : Le Président informe l'assistance qu'en lien avec le recentrage de l'objet statutaire du syndicat sur la seule compétence "SCoT", il appartiendra aux nouveaux délégués de calibrer cette dernière, notamment en termes de ressources humaines. Dans ce contexte, il est logique que la préparation budgétaire "2021" revienne au comité syndical renouvelé. Du point de vue calendaire, il est donc probable que le vote du budget n'intervienne que fin avril et que les participations appelées dans la foulée ne puissent pas être recouvrées d'ici juin. À cet égard et même en intégrant les 194 684 € de provisions pour risques ainsi que les 300 000 € contractés au titre de la ligne de trésorerie, le syndicat n'aura pas la capacité d'assurer, dans l'intervalle, le paiement de ses charges courantes, notamment le paiement des salaires des agents en poste sur le SCoT ou placés en surnombre. Aussi, pour sécuriser la trésorerie du syndicat jusqu'au 30 juin prochain, il convient aujourd'hui de solliciter auprès des EPCI adhérents une avance sur leur participation statutaire 2021. Calculé au plus juste en fonction des mouvements de trésorerie anticipés, le besoin correspondant est estimé à 157 600 €, soit le quart du total des participations statutaires 2020. Compte-tenu du départ des 2 CdC de la Vallée du Rhône au 24/01 prochain, cette avance s'établirait à 28% de leur participation 2020 pour chacune des 8 CdC "SCoT" et à 1/12^{ème} de leur participation "2020" pour les CdC "ARC" et "DRAGA".

Décision : Sur la base de l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide le montant de l'avance sur sa participation statutaire "2021" à solliciter auprès de chacune des 10 communautés adhérentes au syndicat et ce, selon les modalités suivantes :

Communauté de communes	Participation statutaire "2020" en € (tous budgets confondus)	Avance sur participation "2021" sollicitée en €
Ardèche Rhône Coiron	66 510,65	5 542,55
Ardèche des Sources et Volcans	49 179,77	13 770,33
Bassin d'Aubenas	208 191,46	58 293,61

Berg et Coiron	35 581,17	90 962,03
Gorges de l'Ardèche	85 645,05	23 980,02
Montagne d'Ardèche	30 695,37	8 594,70
Pays Beaume Drobie	44 126,25	12 355,35
Pays des Vans en Cévennes	48 826,99	13 671,56
Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	42 349,82	3 529,15
Val de Ligne	28 329,46	7 932,25
Cumulatif	639 436,00	157 632,85

Accusé de réception en préfecture
007-200001642-20210119-DE
Date de télétransmission : 26/01/2021
Date de réception préfecture : 26/01/2021

Ainsi fait et délibéré à Ailhon, le 20 janvier 2021.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Vinezac, le 21 janvier 2021.

Le Président,
Yves RIEU

